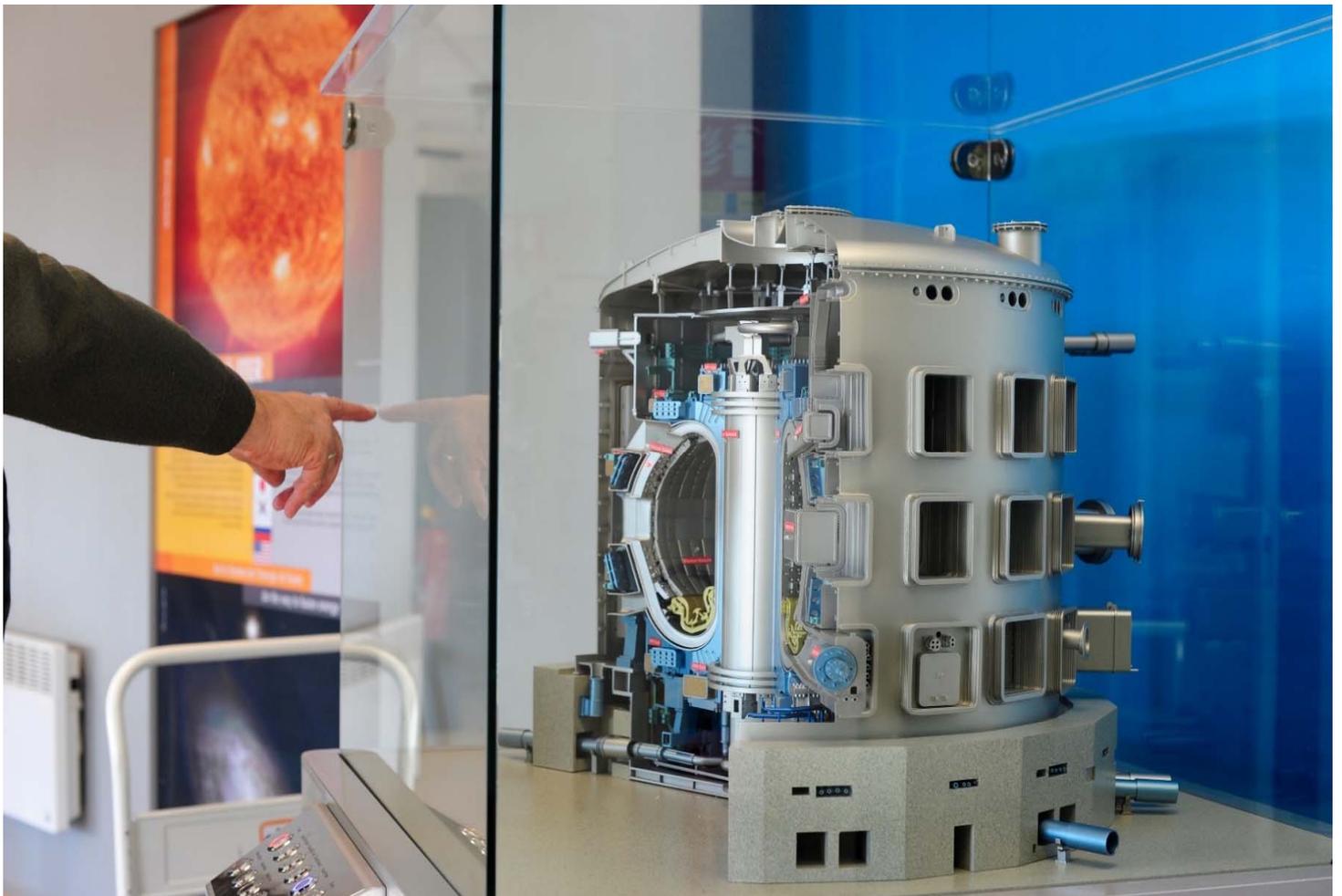


SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION

SRDEII

14 Mars 2017



Rapporteur

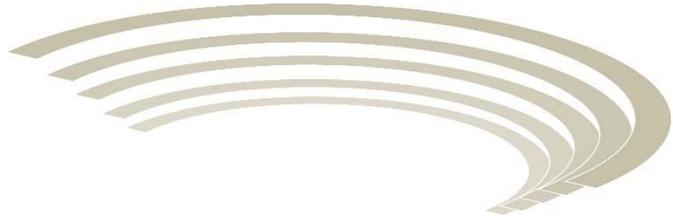
Georges RUMEAU

Membre du Bureau Exécutif

Assisté de Diane ALBARRAZIN

Cet avis a été adopté à l'unanimité des 109 conseillers présents

dans le cadre d'une saisine obligatoire



Le Conseil Economique, Social et Environnemental

Qui sommes-nous ?....

- ▶ La deuxième assemblée régionale.

- ▶ Un partenaire privilégié du Conseil régional pour réfléchir et participer au développement économique, social et environnemental de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

- ▶ Une assemblée consultative, une institution au service de la décentralisation.

- ▶ Une assemblée socioprofessionnelle de 122 conseillers désignés par des organismes représentatifs à caractère économique, social ou associatif.

- ▶ Un lieu de réflexion, d'échanges et de propositions à l'Assemblée territoriale, qui par ses communications, avis et rapports divers, apporte à l'Exécutif régional l'éclairage de la société civile.

Si vous souhaitez consulter l'ensemble des avis ou rapports émis par le CESER, retrouvez-nous sur le site web : www.ceserpaca.fr

Composition de la Commission

« Emploi, Développement Economique Régional »

Commissions associées
 « Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation »
 « Relations Internationales, Europe et Euro-Région »
 et
 « Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et Littoral »

Présidents : Emilie CANTRIN - Collège 2
 Vice-Président : Mathieu BARROIS - Collège 3

Collège 1	Collège 2	Collège 3
Patrick BEGUIN Jean-Bernard BONNAIRE Sylvie BRES Maurice BRUN Anne Marie COLOMBIER Roger DERMESROPIAN Jean-Pierre GAULARD Alain MAISSA Yannick MAZETTE Jacques MONTANO Renée NEDANI Denis PHILIPPE Bernard PRUNIAUX Marc REVERCHON Bernard SILVESTRO Jean TICORY Bernard VERGIER	Philippe ANTOINE Mario BARSAMIAN Laurence BAZZUCCHI Sylvain BROSSAUD Robert CUZZOLIN André DESCAMPS Pascal DUMAS Patricia FERRARESI Christian GARNIER Sylviane GIORDANO Laurent LAUBRY Gilles MONTALAND Charles PELLOTIERI Daniel PETRUCCI Sophie OGE	Patrick BLANES Nathalie CHAUDON Lucette COSTE Christian DUTREIL Henry ETCHEVERRY Laurent LAUBRY Michel LECARPENTIER Allan ROCHETTE Marc SIMON Geneviève TISSOT
		Collège 4
		Marianne CHAILLAN

Collège 1 : Entreprises et activités non salariées
 Collège 2 : Organisations syndicales de salariés
 Collège 3 : Organismes et associations participant à la vie collective de la Région
 Collège 4 : Personnalités qualifiées désignées par le Préfet de Région

Chargée de mission : **Diane ALBARRAZIN**
 Assistée de : **Brigitte SANGUINETTI**

Sommaire

1. CONTEXTE	5
2. OBSERVATIONS SUR LE CONTENU DU SCHEMA	6
2. 1. <i>Méthode d'élaboration</i>	6
2. 2. <i>Les objectifs et les orientations du SRDEII</i>	7
2. 2. 1. Les objectifs	7
2. 2. 2. Les orientations	7
2. 3. <i>Les programmes opérationnels</i>	8
2. 3. 1. Sur le développement de l'attractivité régionale articulé autour.....	8
de trois objectifs :.....	8
2. 3. 2. Sur la promotion de l'entrepreneuriat et l'accompagnement à la création et au développement des	
entreprises.....	9
2. 3. 3. Sur les outils de simplification et d'accès aux services et aux aides régionales.....	9
2. 3. 4. Sur le Small Business Act.....	10
2. 3. 5. Sur l'investissement dans l'innovation	10
2. 3. 6. Sur la dimension formation du SRDEII	10
2. 3. 7. Sur les Opérations d'Intérêt Régional	10
2. 4. <i>La gouvernance</i>	10
3. RECOMMANDATIONS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU SRDEII	11
3. 1. <i>Sur les objectifs poursuivis</i>	11
3. 2. <i>Sur la mise en œuvre du schéma</i>	11
ANNEXES	12
<i>Contribution de la Commission Agriculture, Forêt, Mer, Pêche, Littoral</i>	12
<i>Contribution de la Commission Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation</i>	13
<i>Contribution de la Commission Relations Internationales, Europe et Euro-Région</i>	16
EXPLICATIONS DE VOTE	19

1. Contexte

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur rappelle au préalable que le présent avis piloté par la Commission « Emploi Développement Economique Régional » a été élaboré en étroite collaboration avec les Commissions « Relations internationales, Europe et Euro-Région » et « Enseignement supérieur, Recherche et Innovation » auxquelles s'est associée la Commission « Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et Littoral » dans le cadre de contributions portées en annexes.

► Le CESER souligne que le SRDEII s'inscrit dans le cadre du contexte suivant :

La mise en œuvre de la loi relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) (cf. article 2 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015).

La loi NOTRe renforce la compétence de développement économique aux Régions en leur confiant le soin d'élaborer un Schéma Régional en matière de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Ce document stratégique définit la feuille de route de la Région pour 5 ans en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, à l'investissement immobilier, à l'innovation, des orientations relatives à l'attractivité du territoire régional et un volet dédié à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Ce schéma à portée prescriptive, s'impose aux autres collectivités locales en matière de développement économique et encadre leurs interventions auprès des entreprises. Il doit permettre également d'organiser la complémentarité entre l'action des différentes collectivités et en particulier des partenaires incontournables, comme les métropoles, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ou les Chambres Consulaires.

La suppression de la Clause de Compétence Générale entraîne la fin des interventions économiques pour les départements et le SRDEII doit pouvoir traiter ces questions.

Le SRDEII est le schéma économique du territoire régional. Il constitue le cadre fédérateur et partagé construit en concertation étroite avec les métropoles et les EPCI. Son objectif est double :

- Favoriser un développement économique innovant durable et équilibré du territoire régional et le maintien des activités économiques
- Organiser la complémentarité des actions menées par les différentes collectivités et leurs groupements sur le territoire régional

Le SRDEII représente par ailleurs le schéma maître du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) et du Schéma Régional de Développement Touristique (SRDT). Il doit être cohérent avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) lui-même à portée prescriptive importante, dès lors qu'il intervient pour renforcer l'attractivité régionale et dans l'aménagement du Foncier pour les filières régionales prioritaires et les Opérations d'Intérêt Régional (OIR).

Par ailleurs ce schéma doit faire face aux principaux défis et enjeux régionaux suivants :

► Des défis majeurs, tels que :

- La globalisation et le développement du numérique et des services, qui impactent fortement l'économie, l'évolution des emplois, le devenir et le fonctionnement des entreprises et les compétences.

- La sureté économique
- La prise en compte des enjeux environnementaux dans le développement économique en termes de contraintes mais aussi d'opportunités d'emplois.

► **Des enjeux économiques et sociaux régionaux :**

(Sources DIRECCTE)

La région PACA est la 3^{ème} économie régionale, avec un PIB par habitant de 28 400 € et produit plus de 7 % de la richesse nationale. Son activité est essentiellement tournée vers le tertiaire, avec notamment les services aux entreprises et le tourisme, ainsi que l'industrie, l'immobilier et la construction.

Elle possède le 3^{ème} potentiel de recherche et de formation français et un écosystème d'innovation riche, qui s'appuie notamment sur la politique régionale de « clusters » à travers une dizaine de pôles de compétitivité mais bien en dessous de la moyenne nationale et européenne pour le dépôt de brevets.

Elle occupe le 2^{ème} rang pour la dynamique de création d'entreprises, mais arrive dans les dernières places du classement national pour le taux de survie à 3 ans : En effet, son tissu économique est très fragmenté, avec une très forte présence de TPE et PME : 52 % des entreprises ont moins de 50 salariés (47 % en France). Cet effet « taille » se répercute sur la capacité d'exportation des entreprises : 50 % d'entre elles ne réalisent pas de chiffre d'affaires à l'export et seules 28 % d'entre elles y

réalisent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires. PACA compte également seulement 1,2 ETI pour 1 000 entreprises (2,8 pour 1 000 en France).

L'emploi régional se caractérise par la prépondérance des activités tertiaires (8 emplois sur 10) avec 1 emploi sur 5 qui relève de la fonction publique.

Les services aux entreprises se sont fortement développés. L'emploi industriel décline moins qu'ailleurs, l'industrie y étant essentiellement développée dans les secteurs porteurs : composants électroniques, construction aéronautique, pharmacie, métallurgie, carburants, électricité.

L'Economie Sociale et Solidaire représente un nombre d'emplois importants (9,6 % des salariés en PACA et 13,4 % des salariés du secteur privé) et est présente dans des dizaines de filières ou marchés.

Le taux de chômage reste plus élevé que la moyenne nationale avec un taux de 11,3 % contre 9,7 % en France fin 2016 avec de fortes disparités territoriales.

Une région contrastée en termes de niveaux de vie avec une économie dynamique, d'une part, et des poches importantes de pauvreté, d'autre part, contribue à ce que la région PACA se singularise par de fortes inégalités territoriales.

2. Observations sur le contenu du schéma

2. 1. Méthode d'élaboration

Si le CESER souligne la large concertation qui a prévalu à l'élaboration du schéma avec l'ensemble des acteurs économiques de la Région à travers 11 ateliers thématiques, il regrette qu'il n'ait pas été associé en tant que tel. En revanche, le CESER s'est exprimé dans le cadre

d'avis contributifs en amont de l'élaboration du schéma sur le foncier économique, les OIR et le lien Emploi/Formation. Les préconisations formulées à cette occasion seront donc confrontées aux dispositions contenues dans le présent schéma.

Sur l'articulation du SRDEII avec les autres grands schémas, le CESER constate une étroite cohérence avec le CPRDFOP qui en constitue la traduction formative sur les questions de formation professionnelle, tandis que le SRADDET est envisagé comme « son pendant spatial et territorial ».

En outre, le CESER aurait souhaité que la construction du SRDEII prenne en compte comme point de départ les contraintes inhérentes au développement durable ainsi que les opportunités d'emplois offertes dans le cadre de la transition énergétique. Ce qui n'est pas le

cas, à l'exception d'une mention dans les OIR. De plus il souligne que l'implantation territoriale de filières et des OIR n'apparaît pas de manière explicite dans le schéma.

Enfin, si le CESER relève l'effort de clarté dans la méthode de construction du SRDEII basée sur les 3 volets majeurs : STRATEGIE/OPERATIONNEL/GOUVERNANCE, il constate un décalage entre les axes stratégiques et leurs déclinaisons opérationnelles, dont certaines vont au-delà des deux priorités retenues dans le schéma.

2. 2. Les objectifs et les orientations du SRDEII

2. 2. 1. Les objectifs

Au vu des enjeux cités précédemment, le CESER souligne le choix politique de la Région de donner une identité économique régionale à travers une logique de spécialisation et de concentration des moyens basée sur des filières stratégiques dans laquelle la Région dispose d'avantages comparatifs « pour plus d'innovation, de croissance, de compétitivité et de rayonnement à l'international afin de gagner la bataille de l'emploi » .

Cette stratégie tend à valoriser les atouts majeurs de la Région. Elle doit pouvoir constituer une opportunité pour un développement écono-

mique équilibré sur l'ensemble du territoire régional .En effet, l'approche inter filières, la déclinaison des filières en segments diversifiés, l'association de trois technologies transverses clés et les Opérations d'Intérêt Régional devraient permettre l'émergence de projets et le développement de l'emploi.

De plus, le CESER relève le souhait de mettre en place une spécialisation « intelligente » au cœur de la stratégie économique de la Région pour favoriser une organisation innovante, mutualisée et en réseau, à partir d'une information partagée, pour contribuer de manière collective à l'attractivité du territoire régional.

2. 2. 2. Les orientations

Le CESER constate que la stratégie régionale du SRDEII repose sur deux axes prioritaires complémentaires :

- « Une Stratégie de spécialisation et de concentration », basée sur des filières d'excellence à travers notamment la mobilisation des pôles de compétitivité
- « ...Une chaîne de valeur territoriale pour assurer un développement économique équilibré »

Sur l'axe 1

Le CESER estime que la stratégie de la région basée sur la spécialisation et la concentration à travers la déclinaison de 7 filières d'excellence et des technologies clés peuvent contribuer à un développement économique dynamique car elle ne traduit pas une hyper concentration de l'activité économique. En effet, cette dernière aurait comporté des risques en

termes d'emplois et pour l'équilibre des territoires.

Cependant, s'agissant du financement des aides attribuées pour ces filières à hauteur de 70% du Fonds d'Investissement pour les Entreprises de la Région (FIER), le CESER pointe la difficulté de s'exprimer sur l'importance de cet engagement eu égard à l'absence de données concernant leur poids économique.

Par ailleurs, il note que la priorité en faveur de l'économie productive qui constitue une préoccupation partagée est insuffisamment mise en avant dans cette orientation, excepté la référence relative à l'objectif de reconquête industrielle dans le cadre des OIR.

Sur l'axe 2

Le CESER adhère à l'objectif de favoriser un développement économique équilibré du territoire à travers une réflexion collective pour répondre aux spécificités et aux enjeux des territoires locaux afin « d'éviter les phénomènes de déséquilibres, d'inégalités voire de fragmentations territoriales ». Cependant, il regrette que « la chaîne de valeurs territoriales » prévue à cette intention n'ait pas fait l'objet de priorités clairement identifiées, au regard des besoins des territoires hors métropoles, hormis la

mise en place d'une offre régionale de service d'ingénierie foncière et territoriale.

Il considère que cette offre répond à l'enjeu stratégique que représente le foncier pour le développement économique régional. En conséquence, il souligne positivement :

- La volonté régionale d'intervenir désormais en appui des EPCI et des métropoles compétentes en matière de foncier économique et d'immobilier d'entreprises
- Et le nouveau rôle de la Région dans l'organisation du foncier économique sur l'ensemble du territoire, dans un souci de coordination et de complémentarité entre les différents acteurs, qui devrait permettre de prioriser le foncier en faveur de l'économie productive, au-delà même des OIR.

Sur « la cohérence entre filières régionales OIR et projets structurants métropolitains – filières métropolitaines », le CESER estime que si cette articulation a vocation à favoriser une stratégie conjointe Métropole/Région efficace du point de vue économique, elle présente néanmoins des risques d'accroître les déséquilibres territoriaux.

2. 3. Les programmes opérationnels

Le CESER note avec satisfaction le caractère opérationnel du schéma qui se décline en 7 engagements pour lesquels il émet les observations suivantes :

2. 3. 1. Sur le développement de l'attractivité régionale articulé autour de trois objectifs :

- Moderniser et investir dans toutes les infrastructures régionales
- Faire de PACA la Région leader en matière d'intelligence économique
- Développer le marketing territorial pour mieux promouvoir les identités territoriales et positionner la Région à l'international sur des destinations fléchées (OIR).

Le CESER relève la volonté de la Région d'actionner l'ensemble des leviers qui concourent à renforcer l'attractivité du territoire à travers : les transports, le développement de l'activité portuaire, l'aménagement numérique et les infrastructures de recherche. Il précise cependant que cette attractivité, en lien avec le SRADDET, repose aussi sur le maintien et le développement des services publics et aux publics (en termes de logement notamment).

Par ailleurs, il souscrit à l'objectif de renforcer les atouts des territoires à travers :

- Une démarche d'intelligence économique stratégique, pour mieux faire face au contexte de globalisation de l'économie à celui de l'économie immatérielle.

- La mise en place d'un nouveau marketing territorial, pour contribuer à une meilleure lisibilité des atouts économique de la Région afin de favoriser une meilleure attractivité des investisseurs nationaux et internationaux.

2. 3. 2. Sur la promotion de l'entrepreneuriat et l'accompagnement à la création et au développement des entreprises

Le CESER rappelle que les TPE, PME et celles de l'Economie Sociale et Solidaire contribuent à l'économie régionale et sont créatrices d'emplois. Il souscrit aux politiques de soutien à la création et à la reprise d'entreprise en soulignant néanmoins qu'un des enjeux majeurs de notre Région réside dans la faiblesse du taux de survie des entreprises et notamment des plus petites.

C'est pourquoi, le CESER approuve l'objectif de renforcer l'accompagnement des entreprises tout au long de leur création et de leur activité à travers une offre de services diversifiée, leur transition digitale et dans la prise de risques liée à la création de START UP.

Par ailleurs, le CESER partage l'objectif « de consolider l'économie de proximité dans un esprit d'équilibre territorial », avec un soutien renforcé en faveur des TPE et PME pour les aider à faire face aux transitions majeures auxquelles

elles sont confrontées. S'il souligne également la volonté de promouvoir et d'accompagner le déploiement des nouveaux modèles économiques à travers l'économie circulaire et le soutien à la Responsabilité Sociétale et Environnementale des entreprises (RSE).

En outre, le CESER souligne positivement la proposition de la Région de fédérer l'ensemble des acteurs du réseau à l'international autour d'un parcours à l'export. De même, il considère que la définition collective d'une stratégie à l'international autour de filières stratégiques et sur des territoires cibles permet d'éviter une dispersion des acteurs et des actions. En revanche, le CESER émet des réserves sur le choix de certains territoires cibles des lors qu'ils sont difficilement accessibles pour les nombreuses TPE et PME qui composent le territoire régional.

2. 3. 3. Sur les outils de simplification et d'accès aux services et aux aides régionales

Le CESER approuve la démarche de simplification de la Région dans le cadre du déploiement du guichet unique vers une offre numérique globale et du FIER dont l'objectif est de regrouper les financements régionaux avec une plus forte mobilisation des fonds nationaux et européens.

Concernant les aides aux entreprises, le CESER note que conformément à la loi NOTRe, la Région, seule compétente pour définir les régimes d'aides aux entreprises, déterminera indépendamment des aides à l'innovation, des critères d'éligibilité pour les aides économiques en faveur de la création ou de l'extension d'activité ainsi que pour les entreprises en difficulté.

2. 3. 4. Sur le Small Business Act

Le CESER partage l'objectif de renforcer le poids des PME régionales dans les marchés publics en région mais il s'interroge sur les ca-

pacités et modalités de mise en œuvre pour atteindre l'objectif fixé de 70% compte tenu des réglementations en vigueur.

2. 3. 5. Sur l'investissement dans l'innovation

Le CESER partage cet engagement qui doit se concrétiser dans le Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation (SRESRI), dès lors qu'il constitue une priorité pour favoriser davantage de brevets et un

levier de compétitivité pour les entreprises et les territoires.

2. 3. 6. Sur la dimension formation du SRDEII

Le CESER relève l'articulation très forte entre le SRDEII et le CPRDFOP. La formation est considérée comme un outil au service du développement économique régional avec l'objectif central de répondre aux besoins des entreprises. Cela se traduit par la volonté d'anticiper

les compétences nouvelles à travers notamment le campus des métiers et qualification, de développer l'apprentissage et d'agir pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

2. 3. 7. Sur les Opérations d'Intérêt Régional

« Si le CESER partage la volonté de la Région de structurer les filières porteuses d'avenir à travers les OIR et les ambitions de cette démarche pour favoriser l'émergence de projets

innovants et développer l'emploi, il insiste pour que les moyens dédiés à ce nouveau dispositif soient au service de l'ensemble de l'économie régionale ». (cf. avis sur les OIR)

2. 4. La gouvernance

Le CESER souligne l'objectif de favoriser une gouvernance fédératrice et performante pour la mise en œuvre du schéma :

Il note avec intérêt le souhait d'y associer les Départements à travers les agences de développement économique considérant que cette démarche est un moyen de contribuer au développement économique des territoires, en permettant à la Région de financer des opérations lourdes de développement local.

Et constate que l'objectif de performance de la gouvernance repose sur deux volets :

Une gouvernance stratégique : autour de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP), élargie « aux acteurs institutionnels et économiques du SRDEII » dans le cadre d'une conférence annuelle et de la mise en place de comités techniques.

Une gouvernance opérationnelle : composée d'un Comité économique Région/Métropoles et de Comités économiques territoriaux.

Par ailleurs, si le CESER relève l'inscription d'indicateurs par engagement, avec un suivi dans le cadre de la CTAP tout au long du schéma, il considère qu'ils sont peu lisibles et pour certains incomplets, notamment concernant les OIR au regard des créations d'emplois.

3. Recommandations dans le cadre de la mise en œuvre du SRDEII

3. 1. Sur les objectifs poursuivis

Le CESER, estime que cette nouvelle stratégie économique au service de l'emploi doit :

- Eviter une hyper concentration des moyens financiers et des aides sur quelques filières d'excellence ainsi que sur les grandes entreprises et ne pas accentuer la prédominance des territoires métropolitains.
- Contribuer à assurer dans le développement économique régional un équilibre

entre l'économie productive et présente et entre les différents territoires de la Région.

- Soutenir le développement de l'Economie Sociale et Solidaire comme un levier majeur pour l'emploi de proximité en région.
- Favoriser une approche globale d'aménagement du territoire intégrant les services publics et aux publics dans la stratégie économique régionale.

3. 2. Sur la mise en œuvre du schéma

Le CESER recommande que :

- Les moyens dédiés aux OIR profitent à l'ensemble de l'économie régionale
- La stratégie régionale respecte les équilibres territoriaux en favorisant un développement économique au profit de l'ensemble du territoire au service de l'emploi, les priorités des deux Métropoles étant centrées sur leurs propres territoires.

En outre, dans le cadre de sa nouvelle mission de participation à l'évaluation des politiques publiques, le CESER demande à être saisi sur :

- La mise en œuvre de la nouvelle stratégie d'investissement, suite à l'étude ex ante en cours, qui se traduira par la révision du périmètre et des critères d'intervention du FIER.
- La définition des critères des aides économiques en faveur de la création ou de l'extension d'activités et pour celles dédiées aux entreprises en difficulté.
- Les choix qui détermineront la nouvelle Stratégie de Cohérence Régionale d'Amé-

nagement Numérique (SCORAN), les dispositifs Espaces Régionaux Internet Citoyen (ERIC), et le nouveau portail régional des données publiques, l'OPEN PACA, ainsi que sur le suivi du déploiement des services aux usagers afin d'apprécier la plus-value de la Smart région dans le développement économique régional.

- La réalisation et l'évaluation en continu du SRDEII à travers la mise en place d'un tableau de bord par objectif avec des indicateurs lisibles permettant notamment de mesurer les impacts en termes d'emploi sur l'ensemble du territoire.
- Et le suivi des contractualisations et des conventions signées entre la Région et les acteurs territoriaux pour prendre en compte notamment les enjeux de l'agriculture en termes de développement économique et de foncier en lien avec les Départements.

Enfin, le CESER insiste pour que le futur SRADDET favorise un environnement économique et social de qualité essentiel à l'attractivité et au développement économique du territoire régional.

Annexes

Annexe 1

Contribution de la Commission Agriculture, Forêt Mer, Pêche, Littoral

La commission Agriculture, forêt, mer, pêche et littoral du CESER souligne l'enjeu tout particulier de « la bataille pour l'emploi » pour le secteur agricole en Provence-Alpes Côte d'azur. En effet, le territoire comptait 20 340 exploitations agricoles en 2015 contre 22 099 en 2010, donc on dénombre 1759 entreprises en moins en cinq ans. La diminution du nombre d'emplois dans le secteur agricole est concomitante à cette baisse du nombre d'exploitations et fait état de 38 200 actifs en 2015 contre 50 665 en 2000, soit une diminution de 25% d'emplois en 15 ans pour la région. La question centrale pour la commission est bien de rechercher comment faire en sorte que chaque agriculteur puisse vivre dignement de sa production.

La commission souligne combien les ambitions affichées en matière d'agriculture dans le SRDEII, bien que légitimes et faisant sens, pourraient être applicables à n'importe quelle région française, et sont autant de bonnes intentions énumérées.

La commission insiste auprès de l'Exécutif régional pour que celui-ci :

- Affirme un projet politique clair et ambitieux pour l'agriculture de Provence-alpes Côte d'azur
- Mette en avant des priorités qui soient spécifiques à la région. Pour la commission, la défense du foncier agricole en est une.

En effet, elle souhaite avoir une vision claire des atouts et des menaces sur chacune des filières agricoles. C'est à partir d'un audit approfondi que pourront se construire des plans d'actions opérationnels. Les Syndicats agricoles et les Chambres d'agriculture sont des lieux d'expertise que la Région pourrait associer davantage dans les instances de gouvernance pour bénéficier de leur capital d'expériences et de connaissances.

Par ailleurs, la loi NOTRe a déstabilisé l'agriculture locale qui avait un partenariat historique avec les Départements. A présent, elle peine à retrouver une échelle de gouvernance avec laquelle composer et qui n'est pas toujours adaptée, comme parfois les communautés de communes. Comment la Région peut-elle anticiper et prévenir ces risques de fracture ?

De plus, si la Région considère l'activité agricole comme une activité économique à part entière, des questions demeurent :

- Comment l'agriculture bénéficie t'elle des nouvelles mesures mises en place pour les entreprises ? (Small Business Act, guichet unique, FIER, services ARII etc...)
- Par ailleurs, comment est-elle prise en compte dans ses spécificités (Agents plus spécialisés au sein de la DGEEFRI ? Actions transversales service agriculture et services de la DGEEFRI¹ ?)

¹ Direction Générale Economie Emploi Formation et Relations Internationales

- Comment l'OIR « Naturalité » peut-il trouver sa cohérence en rassemblant des secteurs aussi divers (cosmétique/agriculture... ?)
- Que recouvrent les « projets alimentaires territoriaux » : quels types de réponse aux appels à projets lancés par la Région sur ce thème ? Comment faire se rencontrer circuits courts et restauration dans les lycées régionaux ?
- Comment rapprocher davantage l'agriculture de la stratégie régionale en matière de tourisme ?

Si la commission adhère aux enjeux et aux objectifs du SRDEII, elle exprime des besoins qu'elle souhaite faire remonter à l'Exécutif régional :

- En matière d'ingénierie pour aider les agriculteurs à s'organiser et à mutualiser, pour les aider à se diversifier, à innover (via la Recherche et Développement)
- En matière d'accompagnement pour les projets captant des financements européens

En conclusion...

- *Faire ressortir des priorités propres à la région dans l'ensemble des ambitions annoncées pour l'agriculture dans le SRDEII et les décliner en actions concrètes*
- *Avoir des mesures fortes pour enrayer la diminution du nombre d'exploitations agricoles et du nombre d'emplois dans le secteur, et la perte du foncier dévolu à l'agriculture*
- *Compenser le recul des départements dans le partenariat avec le monde agricole induit par la loi NOTRe par un partenariat renouvelé entre la Région, les exploitants, les Chambres régionales et les syndicats professionnels, au plus près des difficultés des filières de production*
- *Structurer un projet précis pour l'agriculture de la région en lien avec les autres collectivités territoriales et leurs groupements (EPCI...)*

Annexe 2

Contribution de la Commission Enseignement Supérieur Recherche, Innovation

La commission Enseignement supérieur, Recherche, Innovation du CESER a été sollicitée pour s'exprimer sur le projet de Smart Région, via une contribution, dans le cadre de l'avis à produire par la commission Emploi et Développement Economique Régional du CESER sur le SRDEII voté par la Région le 17 Mars.

La délibération adoptant la stratégie régionale de Smart Région date du 3 Novembre 2016. Elle s'inscrit dans l'engagement n° 1 « développer l'attractivité régionale », et dans l'objectif d'« investir dans les infrastructures déterminantes pour le développement économique régional » du SRDEII.

Le SRDEII développe un item autour de l'aménagement numérique qui insiste sur le déploiement du Très haut débit et le rapprochement d'acteurs clefs de l'Ecosystème régional.

Sur le thème de la Smart Région, la commission insiste pour que la politique régionale dans ce domaine serve l'objectif central de la « bataille pour l'emploi ».

Aussi, la commission a choisi de réagir sur les 5 leviers de la politique régionale Smart Région et met en avant les points suivants :

- 1) **En matière d'infrastructures numériques**, la commission souligne qu'en ces temps de disette budgétaire, et compte-tenu des coûts qu'elles génèrent, il est plus que nécessaire de prioriser les besoins en matière d'installation.

Aussi, on ne pas mettre sur un même plan d'égalité les besoins des entreprises pour leurs activités et faciliter leur installation sur le territoire, étant pourvoyeuses d'emplois, et le « confort d'usage du numérique » demandé par des particuliers pour lequel un service ADSL pourrait suffire plutôt que d'investir dans la fibre optique.

L'objectif d'équipement en vue du désenclavement des territoires ruraux pour les particuliers ou les quelques « entreprises-monde » qui pourraient s'installer n'importe où, est moins crucial que celui de proposer une offre complète de services aux entreprises qui visent généralement des zones dédiées pour leur installation : zones industrielles et commerciales, plateformes etc...

La Région peut tout à fait étudier les possibilités au cas par cas des besoins d'équipement en fibre optique des entreprises s'installant en milieu rural, afin de leur apporter une aide pour leur raccordement quand celui-ci s'avère être un enjeu majeur de développement.

Notons que les opérateurs privés ne vont pas investir dans les zones blanches car ils ne les considèrent pas rentables. Aussi, les pouvoirs publics sont-ils là pour financer un déploiement fort couteux pour la collectivité, et que les opérateurs privés finiront par utiliser, éventuellement via un RIP (réseau d'initiative publique) ?

En revanche, la Région doit se positionner là où les grands nœuds d'interconnexion internationaux avec l'Afrique et l'Asie voient le jour. La collectivité doit pouvoir accompagner les grandes « dorsales » pour profiter de sa situation géostratégique et en faire un atout de choix pour une entreprise qui viendrait s'installer sur le territoire.

De plus, la question de l'installation de Data centers en région n'a pas été évoquée par la Région alors qu'elle revêt également un enjeu majeur d'attractivité du territoire. Comment en effet favoriser leur installation par certains grands groupes (mise à disposition de locaux, zones d'activités économiques...) pour de l'hébergement de proximité de serveurs et systèmes d'informations ? (Cf. comme Marseille Data Center Interxion, et Data Center Marseille Jaguar Network). En outre, il existe des innovations type « Data centers profil Economie circulaire » avec récupération de chaleur, co-génération etc...qui pourraient être exploitées.

- 2) **S'agissant de l'Open Data régional et de son portail « Open PACA »**, il n'a, pour l'instant, pas vocation, tel qu'il est, à répondre aux besoins d'entreprises locales et à permettre la création de services innovants. En effet, outre l'obligation légale qui est faite aux Régions de publier leurs données, et en dehors de sa volonté de faciliter, par la data visualisation, une utilisation citoyenne, la Région doit pouvoir fournir des données aux entreprises :

- dynamiques
- disponibles et de qualité ou garantir qu'elles puissent l'être.

Cette exigence est la condition sine qua non pour que les entreprises du territoire puissent les exploiter.

Concernant l'ouverture des données publiques, la commission ne nie pas la possibilité pour une collectivité qui produit de la donnée en temps réel, de la mettre à disposition d'entreprises qui pourront développer, à partir de cette collecte, des services innovants à l'attention des usagers.

Néanmoins elle interroge cette politique de généralisation de capteurs (enregistrements des bruits/du degré de pollution/de l'air etc...) dans un hypothétique projet de valorisation des données car elle génère des coûts non négligeables pour la collectivité : achat des capteurs, leur maintenance... Pour la commission, l'enjeu est moins la course à l'installation de capteurs dans une ville, qui a montré ses limites, mais bien l'essor, à travers les services numériques, de l'économie collaborative où le citoyen devient acteur dans la mise en œuvre d'un service aux habitants. Ainsi, les collectivités ont tout à y a gagner : coût d'infrastructures nul, satisfaction d'un besoin, implication du citoyen dans la réalisation...²

- 3) La commission est en revanche très favorable aux initiatives de la Région d'aller dans le sens de l'accompagnement des entreprises vers plus d'expérimentations, de réaliser davantage de partenariats d'innovation dans le but d'aider les TPE et PME du territoire et de s'intéresser à la commande publique d'innovation afin d'étudier les possibilités de dérogation aux marchés publics. Il semble utile néanmoins de veiller à ce que la cible de ces différentes mesures soit bien les petites structures, plus que les grands groupes, et notamment les start-ups, qui sont, elles, porteuses d'innovation mais ont besoin d'être accompagnées en vue de leur développement.
Par ailleurs, sensibiliser les entreprises de la Région dans la structuration d'une offre de **télétravail** pour leurs salariés, est également un levier de compétitivité car elle permet de réduire des frais de structure parfois conséquents (location et assurance de locaux, électricité...), apporte une solution aux problèmes de mobilité propres au territoire, et peut être un facteur de motivation des salariés qui concilient plus facilement vie personnelle/vie professionnelle.
- 4) Pour ce qui est du **déploiement de services aux usagers**, et au-delà des opportunités économiques de la Silver Economie et de l'engagement lié au contrat de plan Etat/Région sur les Maisons Régionales de Santé, il paraît légitime de considérer que le numérique doit venir se mettre encore davantage au service des compétences régionales de droit : pour les lycées, les transports, la formation professionnelle... ex : applications mobile (comme l'appli SNCF), billetterie numérique, raccordement numérique des lycées etc... C'est bien sur ce volet de services aux citoyens et déclinaison en projets concrets que la Région est attendue (via des appels à projets).
- 5) Enfin le dernier point, dit « **l'approche éthique** » par la Région, devrait pour les conseillers être le préalable, le préambule de toute réflexion sur le numérique.
Sur ce point, la commission tient à développer les idées suivantes :
 - Le SRADDET qui est le schéma des schémas, aurait dû théoriquement précéder une délibération sur l'aménagement numérique du territoire, afin que cette dernière s'inscrive dans un corpus de valeurs et de principes
 - Le dispositif des ERIC (Espaces Régionaux Internet Citoyen), dont la révision est prévue en Juin 2017, doit se concevoir comme une réponse au risque de fracture numérique et de décrochage d'une frange de la population, notamment la plus vulnérable (personnes âgées, personnes illettrées...)
On parle « d'illettrisme numérique » quand on évoque les difficultés d'un public, qui se trouve ainsi exclu, notamment dans l'accès aux droits sociaux (démarches administratives en ligne...)

En effet, cela ne représente pas le même coût pour la collectivité que de mettre des capteurs dans une poubelle pour mesurer le volume d'ordures qu'elle contient afin d'optimiser le ramassage des déchets (qui est pourtant déjà une innovation en soi) que d'avoir un habitant qui avec son smartphone va prévenir les services de propreté de la ville qu'une poubelle est pleine !!
Des réalisations tout à fait innovantes existent : par exemple, nous connaissons également le projet « FleetMe » de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois dans l'Yonne qui avait besoin de relier un village à la ville d'Auxerre mais qui ne pouvait pas rentabiliser une ligne de bus : à présent, pour le prix d'un ticket de bus, les habitants peuvent, via leur smartphone, être mis en relation avec des voitures empruntant le même chemin qu'eux au même moment, et être accueillis par un conducteur qui recevra un petit pécule de la collectivité pour ce service.
On parle alors de la « DSP du futur » ou « délégation de service public du futur » ?² (Participation de la section prospective du CESER à la table ronde du forum SRADDET du 15 février sur le thème des Smart Cities).

- La nécessité d'accompagner les TPE et PME dans leur transition numérique, notamment quand elles font face à une normalisation numérique qui exclut un certain nombre de professionnels (ex : le BIM ou Building Information Modeling pour les architectes)
- Les questions de la cyber-sécurité, les piratages de plus en plus fréquents des serveurs des collectivités, la protection des individus dans l'ouverture des données publiques, pourraient également être à l'ordre du jour (cf. en matière de santé), qui plus est avec les ressources que la région présente en la matière (cf. Gemalto, leader mondial de la sécurité numérique à Gémenos...)
- La nécessaire harmonisation des politiques publiques en matière de numérique et les collaborations à prévoir (avec les Départements mais aussi les Métropoles etc...)
- Dans le même ordre d'idée, il faut mettre le numérique au service de la transition énergétique et écologique

En conclusion, la commission est en phase avec la nécessité pour la Région d'avoir une politique liée au développement du numérique qui s'impose à elle, et qui change de manière considérable la manière de générer du développement économique, de la création de valeurs et de l'innovation sur un territoire. La question est plutôt de savoir quel type d'Economie la Région est à même d'accompagner, et de poser les conditions et les garde-fous pour garantir :

- L'aide aux TPE et start-ups du territoire en premier lieu, plus qu'aux grands groupes
- L'aide aux structures créatrices d'emplois en région
- Le développement réel de services à l'attention des citoyens
- Une couverture numérique du territoire à raisonner en fonction des usages

La commission restera donc attentive aux programmes à venir et aux choix qui détermineront le nouveau SCORAN, les dispositifs ERIC, le nouvel Open PACA et les services à venir liés aux compétences régionales...pour faire de la Smart Région une vraie plus-value à ce qui existait jusqu'à présent en matière de politique numérique, qui se décline en projets concrets, et ainsi dépasse les seuls effets d'annonce.

Annexe 3

Contribution de la Commission Relations Internationales Europe et Euro-Région

→ Accroître l'internationalisation des entreprises régionales

La commission apprécie la proposition de la Région de fédérer l'ensemble des acteurs du réseau à l'international autour d'un parcours de l'export. Le Conseil régional, de par sa compétence en développement économique, doit être le coordonnateur du collectif.

La définition collective d'une stratégie à l'international, autour de filières stratégiques et sur des territoires cibles permet d'éviter une dispersion des acteurs et des actions. En revanche, la Commission émet des réserves sur le choix de certains territoires.

Les marchés en Europe et Méditerranée semblent être une cible plus accessible pour nos TPE PME. Un accompagnement plus spécifique de ces entreprises aurait été opportun. La définition de territoires à l'international aurait également dû tenir compte du type de marché sur lequel les entreprises régionales se trouvent.

→ Marketing territorial

La commission apprécie la définition de filières d'excellence régionales et de secteurs stratégiques dits d'avenir essentiels pour la lisibilité de la région. Cette volonté d'améliorer la promotion du territoire, grâce à une valorisation des atouts et des potentiels, favorisera une plus grande attractivité des investisseurs internationaux. Il est essentiel d'avoir une image d'accueil et de performance qui s'appuie sur les forces du territoire.

La création et le soutien de marques régionales avec des agences de promotions sont également des points clefs pour l'attractivité.

L'accessibilité des OIR est un élément structurant de l'attractivité. Il est impératif d'investir en lien avec l'ensemble des autorités organisatrices de transports dans des infrastructures (ferroviaire, fluviale transport propres) pour accroître l'attractivité de la Région.

Explications de vote

1^{er} Collège

Jean-Bernard BONNAIRE

2^{ème} Collège

Philippe COTTET

Raoul HADOU

Jean-Marie MEBROUK

Sophie OGE

Didier SERNA

3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Jacky MARCOTTE

Intervention de Jean-Bernard BONNAIRE au nom du MEDEF et du 1^{er} Collège

En positionnant l'Entreprise au centre du schéma de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation 2016-2021, la Région fait un constat lucide et courageux que le MEDEF et le 1^{er} Collège approuvent pleinement.

Privilégier la concentration des efforts financiers sur des projets structurés comme les OIR, revient à rechercher l'efficacité utile plutôt qu'une dispersion des aides et subventions, dispersion souvent électoraliste mais souvent stérile. Les OIR, reconnues pour leur capacité d'innovation, leur valeur ajoutée et leur potentialité de développement, devront être accompagnées dans leurs performances et évaluées tout au long du processus de mise en œuvre.

Cette efficacité devrait se trouver confortée au niveau des territoires par l'instauration d'une chaîne hiérarchisée de valeurs sans la création de nouvelles entités publiques.

On peut craindre la lourdeur d'une concertation politique, mais la cohérence de ces options se voit confirmée dans le choix d'une gouvernance novatrice où le partenariat public-privé/entreprise-élu apportera un pragmatisme efficient, dénué de tout dogmatisme. Ce comité d'experts rendra plus opérante la gestion des projets.

Le MEDEF et le 1^{er} Collège restent attentifs à ce que la coordination des objectifs recherchés et la quantification des résultats obtenus, qui devront être communiqués au CESER, restent à l'initiative prédominante de la Région, car cela constitue la clé même de la réussite dans un environnement administratif et territorial que la loi NOTRe n'a pas simplifié.

Le 1^{er} Collège votera l'avis.

Intervention de Philippe COTTET au nom de la CGT, FSU et Solidaires (2^{ème} Collège)

Le SRDEII PACA s'inscrit dans la stratégie européenne libérale de spécialisation des Régions qui vise à mettre en concurrence en Europe les territoires et les hommes. Rien de neuf, rien de véritablement original dans cette politique !

Des vieilles recettes dans une société qui change et se transforme avec des besoins nouveaux auxquels l'économie devrait pourtant répondre par des nouveaux modes de consommation et de production, dans le cadre d'un développement humain durable.

Ce schéma porte une vision économique basée sur les activités déjà existantes. Il n'envisage pas l'essor de filières nouvelles telles que celle du bois qui nécessiterait un travail de structuration et d'investissement.

Il ne prend pas en considération la réponse aux besoins des hommes et des territoires en matière de transition énergétique, de logement, de déplacement, de santé, d'éducation, de culture dans le cadre d'un développement humain durable.

Ce qui compte, ce n'est pas ce dont les hommes ont besoin mais ce que les entreprises de la région veulent obtenir pour se développer.

La Région va concentrer les aides à la création et au développement des entreprises sur quelques filières ou secteurs de l'économie productive aussi bien que résidentielle, filières surtout implantées dans les aires métropolitaines. La Région espère ainsi irriguer l'ensemble de l'économie régionale, créer de l'emploi et faire baisser le chômage.

Nous nageons en pleine « théorie du ruissellement » qui vise à favoriser l'enrichissement des plus riches que ce soit des hommes ou des entreprises, ce qui à terme est censé rejaillir sur la vie des hommes les plus pauvres et des territoires les plus défavorisés par ruissellement des richesses créées. Un espoir, une espérance qui ignore les effets de la financiarisation accrue de l'économie avec une recherche de la rentabilité maximum à court terme au détriment de l'investissement et de la production. La création de richesses ne rime pas toujours avec la création d'emplois, d'ailleurs la région PACA est plutôt bien classée au niveau national en terme de PIB mais très mal pour le taux de chômage, les inégalités, la pauvreté.

Pour la CGT, la FSU et Solidaires, le SRDEII porte un risque fort d'accroissement des inégalités sociales et territoriales déjà criantes dans notre région. Il n'a pas pour objectif, et c'est regrettable, la réduction de ces inégalités.

La Région se positionne désormais comme « le premier partenaire des entreprises » et de fait, renonce à son rôle de puissance publique. Elle met tous ses moyens au service des entreprises sans contraintes, ni contrepartie puisqu'elle leur accorde sa totale confiance.

Pour la CGT, la FSU et Solidaires l'éco-conditionnalité des aides aux entreprises est pourtant vitale pour s'assurer que les aides publiques favorisent réellement, la recherche, l'innovation, l'investissement mais aussi les salaires, la formation et la création d'emploi.

Ces aides doivent aussi être orientées prioritairement vers l'économie productive, la reconquête industrielle, porteuse d'emplois de qualité et de développement durable.

Il ne s'agit pas de retrouver des chaînes de production asservissantes ou des cheminées toxiques mais d'utiliser les nouvelles possibilités technologiques pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux via les circuits-courts, l'économie circulaire et des politiques de complémentarité et de solidarités en territoires en lieu et place d'une éternelle concurrence.

Certes la Région évoque du bout des lèvres la promotion de nouveaux modèles économiques et la responsabilité sociétale des entreprises mais aucune conditionnalité n'est fixée pour l'attribution des aides aux entreprises. Tout au plus des critères d'éligibilité qui restent à définir, sont mentionnés. Nous pouvons craindre que ce ne soit des critères ni sociaux, ni environnementaux.

Sur le front de l'emploi, la bataille ne semble pas être menée car malgré l'objectif affiché en début de mandature et réaffirmé dans le schéma de 50 000 créations d'emploi dans le cadre des OIR. Cet objectif n'est pas décliné en indicateur.

Certes, comptabiliser les emplois découlant de la politique d'intervention régionale est un exercice difficile. Mais la Région accepte de se livrer à cet exercice dans le cadre du FIER et fixe un objectif de 5 000 créations d'emplois à échéance 2021.

Une étape intermédiaire en 2019 de 3500 emplois pour un budget de 140 millions d'euros est proposée. Cela signifie que pour chaque emploi créé, il faut tout de même dépenser 40 000 euros d'argent public!

Cela fait cher la création d'emploi, d'autant plus qu'il n'y a aucune garantie en terme de durée et de qualité de ces emplois.

Mais pourquoi s'il est possible de fixer des objectifs même fort peu ambitieux pour le FIER, n'est-il pas possible de le faire pour les OIR, cœur de la stratégie régionale ?

Les seuls objectifs chiffrés relatifs aux OIR sont des objectifs de dépenses. Il faut consacrer 70% du FIER en leur faveur et arriver à 1 milliard d'euros de financement public et privé en 2021. Il ne s'agit en aucun cas d'un pilotage par la performance bien installé, par exemple pour la fixation d'un objectif de 70% de reprise d'emploi des personnes qui sortent de formation, mais d'un retour à une logique de moyens, qui consiste à mesurer uniquement le volume des dépenses engagées.

Nous pouvons craindre que pour être sûr d'atteindre ces objectifs, la Région va dépenser sans compter, ni contrôler.

Nous vous invitons à réfléchir à la célèbre formule d'un certain Lénine, que ne renie pourtant pas les tenants du « new public management » : « La confiance n'exclut pas le contrôle. »

L'avis du CESER reprend les inquiétudes que nous évoquons en matière de développement économique équilibré de l'ensemble du territoire.

Il signale l'absence de vision des opportunités d'emploi offerte par la transition énergétique notamment. Il considère les services publics comme vecteur d'attractivité.

Il s'inquiète de la place faite à la reconquête industrielle et à l'économie productive.

Il met en question les indicateurs en termes d'emplois.

Il rappelle le rôle que doit jouer le SRADDET pour favoriser un environnement économique et social de qualité.

Il recommande une évaluation des aides publiques, notamment par le CESER.

La CGT, la FSU et Solidaires voteront donc l'avis.

Intervention de Raoul HADOU au nom du groupe Force Ouvrière (2^{ème} Collège)

Le SRDEII est certainement le schéma le plus ambitieux que la Région met en œuvre en matière de développement économique et d'emplois.

Il s'insère dans le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des territoires (SRADDET).

Cette ambition se heurte à une réalité économique et sociale régionale peu brillante :

- un taux de chômage supérieur de 2 points à la moyenne nationale*
- un tissu industriel qui continue à se dégrader*
- une plus forte disparité des niveaux de vie et une pauvreté qui s'étend dans tout le tissu territorial urbain et rural.*

La stratégie développée par la Région peut effectivement améliorer en partie cette situation, la partie la plus importante venant de la capacité et de la volonté des entreprises à développer leurs activités.

La volonté de favoriser un développement économique équilibré dans les territoires afin de répondre aux spécificités locales, notamment l'agriculture et l'artisanat, doit correspondre à des besoins clairement identifiés et à des ordres de priorités. Cela conditionne les emplois et leurs qualifications.

Aujourd'hui, ceux-ci n'apparaissent pas clairement dans ce schéma.

Le groupe FO aurait pu faire ses remarques et apporter utilement la vision des salariés au travers des ateliers thématiques qui ont contribué à l'élaboration du Schéma, mais les Organisations syndicales représentatives n'ont pas été invitées dans ces ateliers, ce qui limite le dialogue social. N'oublions pas que les 2 millions de salariés de cette région sont aussi les forces vives et créent la richesse de Provence-Alpes Côte d'Azur !

La stratégie basée sur la spécialisation et la concentration, la déclinaison des orientations en filières d'excellence sera positive en matière de créations d'emploi qualifiés, mais n'oublions pas les salariés et demandeurs d'emploi sans qualifications qui ne doivent pas rester sur le bord de la route.

L'ampleur de ce Schéma qui doit s'étaler sur 5 ans doit nécessairement faire l'objet d'un suivi régulier, action par action et d'une évaluation particulièrement en matière d'emplois.

Le groupe FO sera très attentif sur ce suivi et votera l'avis.

Intervention de Jean-Marie MEBROUK au nom de la CFTC (2^{ème} Collège)

La CFTC tient au préalable à rappeler le contexte contraint dans lequel le projet d'avis a été établi. L'organisation des travaux du CESER a permis de rendre un projet d'avis équilibré qui a recueilli l'expression de plusieurs Commissions de notre Assemblée.

Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTREe qui confère à la Région une compétence accrue en matière de développement économique.

Le projet d'avis rappelle bien le contexte, les enjeux et défis majeurs auxquels la Région PACA est confrontée.

La CFTC considère que la méthode d'élaboration de ce schéma, bien que complexe, a tenu pour l'essentiel son pari.

La CFTC partage l'analyse du projet d'avis sur les objectifs et orientations de ce schéma tout comme sur les éléments qui visent son opérationnalité.

La mise en œuvre de ce schéma dépendra de la bonne articulation entre les deux niveaux de la gouvernance.

La nouvelle stratégie économique de la Région doit veiller à un développement économique équilibré entre les territoires, entre économie productive et résidentielle, entre grandes entreprises et TPE-PME.

Ce souhait déjà exprimé à différentes occasions par le CESER par le passé est aujourd'hui réaffirmé.

L'accent devra être mis sur une bonne couverture numérique du territoire régional, sur le développement des TPE et des start-ups, sur les entreprises créatrices d'emploi ainsi que sur les nouveaux services indispensables aux entreprises comme aux citoyens.

La CFTC sera en particulier attentive à la place de l'économie sociale et solidaire dans la mise en œuvre du SRDEII, tout comme à la prise en compte des enjeux de développement durable sur notre territoire.

La CFTC partage largement l'avis et le votera.

Intervention de Sophie OGE au nom de l'UNSA (2^{ème} Collège)

Le SRDEII, document stratégique de la région, définit la ligne politique régionale pour 5 ans. Celui-ci est le cadre fédérateur avec les métropoles et les EPCI. La stratégie régionale repose sur deux axes majeurs :

- La concentration des moyens sur des filières stratégiques avec une traduction opérationnelle : les Opérations d'Intérêt Régional*
- Renforcer les équilibres territoriaux*

De prime abord, l'UNSA regrette que les partenaires sociaux n'aient pas été conviés à la phase d'élaboration de ce schéma. De même, nous souhaitons être intégré à la démarche de concertation comme acteurs de la vie économique et sociale des territoires, quant à la réalisation de celui-ci.

Concernant la volonté de la région basée sur la spécialisation et la concentration à travers la valorisation de filières d'excellence, l'UNSA souscrit à l'objectif de la région d'actionner l'ensemble des leviers, de mobiliser les acteurs publics et privés autour de filières d'excellence à travers les dispositifs des OIR. Cependant, cette concentration des moyens financiers peut accentuer l'hyper-concentration dans les métropoles (cf. annexe 2: actuellement 70% de l'emploi salarié est concentré sur 4% du territoire).

L'UNSA prend acte de l'articulation entre le SRDEII et le CPRDFOP qui fait de la formation un outil du développement économique. Nous notons la volonté d'agir pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Désireuse d'innover l'ensemble de ses politiques publiques, la Région déploie un plan d'actions ambitieux autour de 7 grandes priorités en confortant son engagement en tant que signataire de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes. En 2016, alors que les femmes sont plus diplômées que les hommes, que 6 lois successives et de nombreux accords ont affirmé le principe de l'égalité salariale, la situation est la suivante : 20 % d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes (secteur privé et public confondus), les jeunes femmes sont les plus touchées par la pauvreté, l'écart moyen de retraite brute est de moins 37% au détriment des femmes. Les femmes sont davantage touchées par la précarité : 11,6 % sont en CDD (7,6 % des hommes) et elles représentent 80% des salarié-es à temps partiel. Tout cela concourt à poursuivre et renforcer le combat syndical mené par l'UNSA.

Dans le cadre de la formation et de l'apprentissage, même si l'objectif de créer 50 000 apprentis d'ici la fin de la mandature est vertueux, nous nous interrogeons sur la capacité de l'Exécutif régional à respecter cet engagement au regard de la capacité des places d'accueil des CFA, des entreprises sans une prise en compte des freins périphériques : hébergement, transport... et la mise en place d'un accompagnement personnalisé pour prévenir des ruptures de contrats (28% de rupture de contrat d'apprentissages avant leur terme) et leurs effets .

L'avenir c'est s'engager dans la bataille pour l'emploi en faisant une place de choix à l'économie sociale et solidaire qui représente à elle seule plus de 10% de l'emploi en Provence Alpe côte d'azur. L'UNSA maintient qu'il est temps de prendre la mesure de l'importance du secteur des services à la personne, de l'économie circulaire, collaborative ou encore des activités non marchandes qui participe, entre autre, à la cohésion

Enfin, l'UNSA est favorable à une démarche de simplification des accès aux services d'accompagnement et de financement aux entreprises sur l'ensemble du territoire régional. Nous respectons une politique régionale qui promeut l'entrepreneuriat, accompagne la création et le développement des entreprises pour tenter d'infléchir le nombre de défaillance d'entreprises et faciliter la transmission et reprise d'entreprise. De même, L'UNSA acte l'appui au développement des TPE/PME, constituant 96% du tissu économique du territoire régional et son premier gisement d'emplois, par l'activation du levier de la commande publique. Il sera toutefois vigilant sur les modalités de mise en œuvre du « small Business Act ».

En dernier lieu, l'UNSA conçoit que les Opérations d'Intérêt Régional soient conçues comme la déclinaison opérationnelle des filières d'excellence qui joueront un rôle d' »attracteurs » en terme de promotion à l'international et d'attractivité. Cette concentration des financements publics en faveur d'une stratégie économique de spécialisation se doit d'avoir de forts effets leviers sur l'ensemble des territoires de cette région. L'UNSA espère que les moyens dédiés à ces dispositifs seront en effet, au service de l'ensemble de l'économie régionale.

L'UNSA votera l'avis.

Intervention de Didier SERNA au nom de la CFDT (2^{ème} Collège)

Acteur régional incontestable du dialogue social territorial et du développement économique, la CFDT Provence Alpes Côtes d'Azur a eu la volonté de contribuer par sa réflexion à la construction du SRDEII.

De notre place d'organisation syndicale, avec notre légitimité et notre représentativité des salariés, agents publics, demandeurs d'emploi, retraités nous ne prétendons pas couvrir l'ensemble des champs du schéma mais plutôt insister sur les points que nous souhaitons mettre en avant.

Notre région doit être un territoire d'excellence, d'avenir industriel, de tourisme, d'agriculture, d'innovation mais aussi une terre de solidarité. : Il ne s'agit pas pour la CFDT de refuser les changements mais de peser sur ceux-ci, d'en saisir les opportunités.

Pour la CFDT, telle doit être l'ambition du SRDEII : être un levier au service de l'emploi et des territoires. L'emploi est donc pour nous l'indicateur majeur de la pertinence du schéma.

La CFDT reconnaît le travail des Commissions du CESER mais regrette que les Organisations Syndicales n'aient pas été consultées à l'élaboration de ce schéma au travers d'un processus de dialogue social territoriale au travers d'un dispositif d'intelligence économique incluant l'ensemble des acteurs.

La CFDT votera l'avis.

Intervention de Jacky MARCOTTE au nom des 3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Les 3^{ème} et 4^{ème} Collèges notent une volonté de promouvoir l'économie circulaire et de proximité sans pouvoir apprécier une réalité opérationnelle de cet objectif.

Ils seront attentifs à la déclinaison concrète d'une stratégie ambitieuse autour notamment des enjeux suivant :

- *Le soutien et la création des filières déco conception, de réparation, de réemploi, de partage de produits, de recyclage et de fonctionnalité (vente de services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes).*
- *La promotion d'une économie locale développant le lien social basée sur les activités de réparation, réemploi, de fonctionnalité, de partage. Ce développement local nécessite de la main d'œuvre, ce qui permet de créer des emplois locaux basés sur des savoir-faire. Le développement d'activité de proximité favorise également la création de lien social en réinstaurant une proximité entre acteurs économiques et les citoyens.*

La diffusion dans les territoires à travers des acteurs relais, notamment le milieu associatif, d'une vision transversale de l'économie circulaire (politiques de : prévention des déchets, développement économique, sociale, alimentation, climat et énergie) pour devenir un véritable modèle de développement innovant et créateur de richesse et d'emploi ;

Les meilleures solutions sont celles qui naissent directement du terrain, à travers l'engagement de ses habitants, et notamment au sein d'associations. Nous pensons qu'il appartient aux entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire, de choisir leurs développements.

Nous serons vigilants sur la place qui sera réservée à l'Economie Sociale et Solidaire dans les politiques régionales et sur la nécessaire autonomie d'action finalisée socialement et solidairement.

Par ailleurs, les 3^{ème} et 4^{ème} Collèges tiennent à souligner la nécessité de prendre en compte des enjeux du changement climatique dans chacune des 7 filières prioritaires définies dans le SRDEII. Cet enjeu transversal aura des répercussions notamment sur la santé —environnement, la silver économie, l'agroalimentaire. L'anticipation des conséquences du changement climatique sera un investissement pour le futur qui coûtera moins cher que de ne rien faire. Des propositions concrètes formulées par le CESER seraient à intégrer dans la mise en œuvre du SRDEII.

Par ailleurs nous restons attentifs à la définition d'indicateurs d'évaluation dès à présent afin de pouvoir suivre la réalisation des objectifs définis par ce schéma.

Les 3^{ème} et 4^{ème} Collèges voteront l'avis.



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02
Téléphone : 04 91 57 53 00
e.mail : ceser@regionpaca.fr
Site web: www.ceserpaca.fr